Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 074-200011773-20240628-CC_2024_0059-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

N° CC_2024_0059

Séance du : mercredi 26 juin 2024

Convocation du : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Michel BOUCHER par Pascal SAUGE, Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :
François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

***

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 074-200011773-20240628-CC_2024_0059-DE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du budget Transports Urbains dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 28/06/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 28/06/2024
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 074-200011773-20240628-CC_2024_0059-DE

Annemasse Agglo

Direction des Finances,
de la propective et de l'évaluation (DFPE)
le 29/02/2024

RESULTAT 2023

TRANSPORTS URBAINS

LIBELLE	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2023	14 498 472,09	4 167 482,34	18 665 954,43
Dépenses 2023	13 614 961,74	4 146 514,03	17 761 475,77
RESULTATS 2023	**883 510,35**	**20 968,31**	**904 478,66**
Situation initiale		3 174 685,50	3 174 685,50
SITUATION FINALE	**883 510,35**	**3 195 653,81**	**4 079 164,16**
Reports de dépenses		4 287 705,11	4 287 705,11
Reports de recettes		1 528 500,00	1 528 500,00
TOTAL		**436 448,70**	**1 319 959,05**

Annemasse, le 12/3/24

La Trésorière Principale d'Annemasse

Mme Marie-Laure SARRAZIN RAMAYE
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances publiques
SGC d'Annemasse
3 rue Marie Curie
CS 80529
74107 ANNEMASSE

Annemasse, le 18 MARS 2024

Le Président
G. DOUBLET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ANNEMASSE LES VOIRONS
R.F.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 01/07/2024
ID : 074-200011773-20240628-CC_2024_0059-DE

Résultats budgétaires de l'exercice

25400 - TRANSPORTS URB-ANNEMASSE AGGLO

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 221 360,83	14 180 698,00	26 402 058,83
Titres de recette émis (b)	4 167 482,34	14 521 991,99	18 689 474,33
Réductions de titres (c)		23 519,90	23 519,90
Recettes nettes (d = b - c)	4 167 482,34	14 498 472,09	18 665 954,43
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 221 360,83	14 180 698,00	26 402 058,83
Mandats émis (f)	4 159 281,53	13 656 314,78	17 815 596,31
Annulations de mandats (g)	12 767,50	41 353,04	54 120,54
Depenses nettes (h = f - g)	4 146 514,03	13 614 961,74	17 761 475,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	20 968,31	883 510,35	904 478,66
(h - d) Déficit			